



Avis de la Société d'histoire de Charlesbourg



Déposé dans le cadre de la consultation menée par la Ville de Québec pour le renouvellement de sa politique du patrimoine

Le 15 juin 2016

Résumé

Pour la Société d'histoire de Charlesbourg, le patrimoine bâti représente un potentiel qui mérite une attention plus grande de la part des autorités municipales.



Bien que le patrimoine soit intimement lié à la culture, il doit aussi être considéré comme un élément important du développement durable. À ce titre, la vision du patrimoine de la Ville doit être repensée surtout dans un contexte où la ville est reconnue sur le plan international pour son patrimoine, son architecture ancienne et que ces attraits représentent des retombées touristiques et économiques importantes pour l'économie de la ville. Au lieu d'être souvent considéré comme une contrainte au développement, le patrimoine doit donc faire partie d'une véritable stratégie de développement surtout pour une ville du patrimoine de l'UNESCO.



TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Table des matières	2
La Société d’histoire de Charlesbourg	3
Orientations générales.....	4
Recommandations d’ensemble.....	6
Recommandations spécifiques à Charlesbourg.....	7

MISE EN CONTEXTE

La Société d'histoire de Charlesbourg est heureuse de répondre à l'invitation lancée par la Ville de Québec le 18 mai dernier afin de donner son avis sur la mise à jour de la politique du patrimoine adoptée en 2007 et de la volonté des autorités municipales de se doter d'une nouvelle vision pour les dix prochaines années.

Comme notre organisme - il en est de même pour la plupart des sociétés d'histoire implantées sur le territoire municipal - est composé essentiellement de bénévoles qui s'activent à longueur d'année pour animer avec peu de moyens les lieux patrimoniaux qui lui sont confiés, nous déplorons le peu de temps laissé et la période choisie par la Ville pour recueillir le point de vue des organismes d'histoire et de patrimoine qui œuvrent sur le terrain au quotidien. Cette consultation est enclenchée à un bien mauvais moment, car cette période coïncide habituellement avec la fin de nos activités régulières et le début des vacances estivales.

Malgré ce contexte, nous avons encore une fois retroussé nos manches pour rédiger le présent avis dans l'espoir que notre point de vue sera lu et entendu et que le colloque annoncé pour septembre ne soit pas uniquement un exercice de relation publique.

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLESBOURG

Fondée en 1983, il y a maintenant 33 ans, la Société d'histoire de Charlesbourg a pour objectif d'intéresser ses 150 membres et le public en général à l'histoire de Charlesbourg ainsi qu'à l'histoire régionale et nationale. Ses actions visent également à encourager la recherche en histoire, la protection, la conservation, la restauration, la mise en valeur du patrimoine mobilier et immobilier. Elle publie quatre fois par année un bulletin historique, *Le Charlesbourgeois*, qui a comme objectif d'approfondir les connaissances sur l'histoire et le patrimoine de Charlesbourg.

Notre société anime depuis 1988 la maison Éphraïm-Bédard, un bâtiment ancien datant de 1833, propriété de la Ville. N'ayant pas de personnel permanent, notre organisme s'appuie essentiellement sur une poignée de bénévoles pour assurer son fonctionnement. En contrepartie d'une petite subvention offerte



par l'arrondissement, notre organisme présente durant l'année un programme complet d'activités grand public : conférences mensuelles, expositions à caractère historique, animation estivale, etc. Notre société ouvre aussi deux fois par semaine ses portes pour faciliter les consultations en histoire et en généalogie à même son centre de documentation consacré à l'histoire locale et aux familles pionnières de Charlesbourg et de la région. Malgré sa relative bonne santé financière, son fonctionnement demeure cependant fragile. Notre organisme survie grâce à l'implication de ressources bénévoles qui, bien que très dévouées, vieillissent alors que la relève tarde à se manifester.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Pour la Société d'histoire de Charlesbourg, la Ville de Québec, c'est plus qu'un centre-ville ancien. Quand on s'intéresse au patrimoine de cette ville, il faut se rappeler que sur le territoire municipal sont implantés quatre arrondissements patrimoniaux au nombre desquels celui du Trait-Carré de Charlesbourg, fondé par les Jésuites en 1665, et doté d'un statut



de reconnaissance provincial au moment du 300e anniversaire de sa fondation en 1965. Il faut aussi se souvenir que la paroisse de Charlesbourg a été érigée

en 1693, qu'elle est la dix-huitième paroisse en ancienneté de la Nouvelle-France, la première établie à l'intérieur des terres et que son territoire déborde largement les limites du Trait-Carré.

Pour la Société d'histoire de Charlesbourg, le patrimoine bâti représente un potentiel qui mérite une attention plus grande de la part des autorités municipales. Bien que le patrimoine soit intimement lié à la culture, il doit aussi être considéré comme un élément important du développement durable. À ce titre, la vision du patrimoine de la Ville doit être repensée surtout dans un contexte où la ville est reconnue sur le plan international pour son patrimoine, son architecture ancienne et que ces attraits représentent des retombées touristiques et économiques importantes pour l'économie de la ville. Au lieu d'être souvent considéré comme une contrainte au développement, le patrimoine doit donc faire partie d'une véritable stratégie de développement surtout pour une ville du patrimoine de l'UNESCO.

Le patrimoine bâti est aussi fragilisé par le fait que les programmes d'aide à la restauration ne constituent pas un réel attrait pour inciter les propriétaires de bâtiments anciens à conserver leur patrimoine. Souvent léguées, les maisons ancestrales sont laissées à l'abandon par des propriétaires qui n'ont pas les ressources pour les restaurer. Les subventions offertes représentent une partie congrue des sommes à déboursier. Les programmes de subventions devraient donc être revus à la hausse pour soutenir réellement les propriétaires de maisons anciennes.

À la faiblesse des montants de subventions offerts, il faut aussi ajouter que la fiscalité municipale représente un autre obstacle pour favoriser la restauration et l'entretien du patrimoine bâti. Les propriétaires de biens patrimoniaux doivent, en plus des coûts des travaux, assumer une augmentation de taxes conséquente aux travaux exécutés sur leur propriété rénovée. En fait, ils sont taxés davantage en récompense des soins qu'ils accordent à leur bâtiment.

La fiscalité municipale est aussi une contrainte majeure qui empêche le recyclage du patrimoine religieux. Un autre élément du patrimoine bâti pour lequel une attention particulière doit être portée. Nos églises représentent un patrimoine exceptionnel et un trésor sur les plans architectural et artistique.

Pourtant le nombre d'églises laissées à l'abandon ne cesse d'augmenter sans que des solutions économiquement viables ne soient identifiées. Ces lieux hautement identitaires devraient donc s'inscrire dans une stratégie de développement durable compte tenu de la qualité des matériaux utilisés et du potentiel de développement que les églises représentent. Mais encore faut-il que la taxation soit revue afin de ne plus freiner tout projet culturel ou communautaire pouvant facilement se marier avec la vocation des lieux.

Le présent document a été rédigé spécifiquement dans le contexte de la consultation lancée pour une nouvelle vision du patrimoine de la Ville de Québec. Nous espérons ainsi inspirer les choix qui seront bientôt faits quant à l'avenir du patrimoine dans notre municipalité.

RECOMMANDATIONS D'ENSEMBLE

1. Revoir la vision actuelle du patrimoine afin que ce dernier ne soit plus envisagé comme une contrainte, mais qu'il s'inscrive davantage dans une stratégie de développement durable et considéré comme un élément important dans les stratégies de développement économique et touristique, tout autant que sur le plan culturel.
2. Soutenir davantage les propriétaires de biens patrimoniaux en revoyant à la hausse les pourcentages de subventions offerts comme incitatifs à l'entretien et à la restauration des bâtiments anciens.
3. Repenser la fiscalité municipale afin de ne plus pénaliser les propriétaires de bâtiments anciens qui entretiennent ou restaurent leur propriété et qui s'avère une contrainte majeure à tout projet de recyclage de bâtiments anciens.
4. Accorder une attention particulière à la conservation et au recyclage des églises patrimoniales en accordant des dégrèvements de taxes susceptibles de favoriser de nouveaux usages à des fins culturelles ou communautaires.
5. Accroître le soutien accordé aux sociétés d'histoire pour la réalisation de différents projets compte tenu de la fragilité de plusieurs d'entre elles (table de concertation des sociétés d'histoire, salon des sociétés

d'histoire, soutien professionnel à la concertation, soutien à la production et à la promotion de projets menés en commun).

6. Soutenir les sociétés d'histoire dans leurs initiatives de trouver de la relève et d'intéresser les plus jeunes via les outils électroniques susceptibles de les rejoindre (aide à la réalisation et à la mise à jour de sites web, présence sur Facebook, production d'infolettres, etc).

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR CHARLESBOURG

7. Réaliser une étude globale sur le patrimoine bâti implanté sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, en dehors du site patrimonial du Trait-Carré, afin de mieux documenter et protéger de



nombreux bâtiments patrimoniaux laissés sans protection. Et, du même souffle, qu'une mise à jour de l'inventaire des bâtiments situés dans le site patrimonial du Trait-Carré soit faite.

8. Porter une attention particulière à deux secteurs de Charlesbourg dotés d'un fort potentiel patrimonial (le Carré de Tracy et la rue du Vignoble dans le secteur du Bourg-Royal) dont les maisons patrimoniales ont une grande valeur architecturale et qui ont grandement conservé leur caractère agricole. Ces secteurs devraient être mieux documentés et un statut de site patrimonial, au niveau municipal, devrait leur être accordé afin de les protéger des projets de développement qui ont cours actuellement et qui contribuent à les dénaturer.
9. Maintenir et même accroître le soutien professionnel, matériel et financier accordé par l'arrondissement de Charlesbourg à sa Société d'histoire afin de permettre la réalisation de projets qui rejoignent les citoyens intéressés par le riche patrimoine et l'histoire de Charlesbourg.

10. **Élargir le périmètre du secteur patrimonial du Trait-Carré de Charlesbourg à la zone périphérique élargie, tel qu’envisagé par l’ancienne Ville de Charlesbourg; le tout dans le but de faire coïncider les limites des secteurs à protéger, assurer une cohésion d’action et faire en sorte que les propriétaires de bâtiments patrimoniaux puissent bénéficier des programmes d’aide à la restauration.**
11. **Resserrer les mécanismes de contrôle afin que l’apparence extérieure des bâtisses de la zone patrimoniale du Trait-Carré ne puisse être modifiée de façon inconsidérée, sans autorisation et sous peine d’amendes.**
12. **Enfouir les câbles aériens dans la zone périphérique du site patrimonial du Trait-Carré; ces câbles nuisent grandement à l’appréciation du paysage, notamment aux entrées et sorties du site patrimonial. À titre d’exemple, le Moulin des Jésuites magnifiquement restauré depuis plus de 26 ans, est encore entouré d’une «palissade» de QUATORZE poteaux disgracieux autour d’un bâtiment datant de 1742 alors qu’on s’apprête à réaliser des travaux pour son illumination.**
13. **Établir un lien piétonnier sécuritaire entre le Moulin des Jésuites et le cœur du secteur patrimonial.**
14. **Conserver et mettre en valeur le cours d’eau qui alimentait le Moulin des Jésuites car il constitue un élément naturel marquant non seulement dans le secteur de Charlesbourg mais aussi pour celui de Beauport et même de la Cité-Limoilou puisque son tracé parcourt ces territoires.**
15. **Favoriser la conservation des édifices à caractère agricole s’élevant dans la section patrimoniale du Trait-Carré et de même pour la rue du Vignoble, dans le secteur du Bourg-Royal, où on assiste actuellement à une**



dénaturalisation des lieux, conséquence de la construction de bâtiments neufs en bordure de rue.

16. Restaurer la maison Samuel-Bédard/Falardeau implantée dans le cœur du Trait-Carré à proximité de l’église Saint-Charles-Borromée et de la bibliothèque Paul-Aimé-Paiement afin de conserver la lisibilité de la trame urbaine ancienne et enfin redonner toute sa beauté à ce bâtiment laissé à l’abandon.



17. Implanter des écrans végétaux pour cacher certaines infrastructures électriques ou des espaces laissés vacants qui déparent le secteur patrimonial.
18. Être particulièrement vigilant au moment d’aménager l’angle du boulevard Henri-Bourassa et la 76e Rue Est, quand viendra le temps de démolir le garage municipal, afin de mettre de l’avant un projet d’aménagement compatible avec le bâti patrimonial en pourtour et notamment vers le chemin Samuel.

19. Aider par des mesures financières adéquates et des dégrèvements fiscaux les propriétaires de maisons patrimoniales du Trait-Carré et de même pour les autres secteurs à haut potentiel patrimonial comme ceux du Bourg-Royal et de la rue du Vignoble.



- 20. Inclure un principe de réversibilité au moment de travaux sur des édifices patrimoniaux des secteurs patrimoniaux.**
- 21. Respecter l’uniformité de l’affichage odonymique des rues du secteur patrimonial du Trait-Carré.**
- 22. Revoir la conception du module d’interprétation installé dans le parc du Sacré-Cœur ; un magnifique élément qui symbolise les murs de l’abside de l’ancienne église, mais qui est devenu source de malpropreté. De même, pour la sécurité des visiteurs, il serait hautement approprié d’éclairer les allées des parcs du Sacré-Cœur et de la Commune qui forment un tout.**